

Ville de Saint-Honoré


AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES
DONNÉ par le soussigné, que:**

Le lundi 19 décembre 2022 à 19h30 à l'hôtel de ville de Saint-Honoré, les prévisions budgétaires 2023 et le programme triennal d'immobilisations seront adoptés par le conseil municipal.

Une période de questions traitant uniquement du budget sera réservée pour les contribuables présents, cette période sera suivie d'une autre concernant le programme triennal d'immobilisations.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce quinzième jour de novembre
deux mille vingt-deux.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la Ville, le 15 novembre 2022, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^e jour de novembre 2022.

